

**GRUPE DE DISCUSSION THÉMATIQUE SUR LES FORMES  
TRADITIONNELLES DE GOUVERNANCE  
NOTE DE SYNTHÈSE**

**Introduction**

Les possibilités offertes actuellement en matière de participation démocratique et de bonne gouvernance dans la plupart des États africains semblent sans précédent, pourtant les échecs ont été nombreux. Ils tiennent pour beaucoup au fait que la relation entre l'État africain contemporain et les chefs traditionnels n'est pas prise en considération<sup>1</sup>. Les formes traditionnelles de chefferie reviennent sur le devant de la scène, surtout compte tenu du rôle d'intermédiaire que les chefs jouent entre l'État et le citoyen, rôle qui avait déjà été créé pendant la période coloniale. Si les représentants les plus visibles des institutions publiques africaines originelles ont vu leurs fonctions supprimées dans certaines parties du continent, dans de vastes régions de l'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ils existent toujours et participent à la vie publique aux niveaux local, régional et étatique, soit isolément soit en tant que membre de l'administration, du parlement ou du gouvernement.

**Objectif du groupe de discussion**

L'objectif du groupe de discussion sur les formes traditionnelles de gouvernance est d'examiner le rôle que les autorités traditionnelles jouent dans la société aujourd'hui, ainsi que les changements et compromis nécessaires qui sont engagés pour y inclure des principes démocratiques, afin de moderniser et d'améliorer la gouvernance et de la fonder davantage sur la participation sans exclusive.

**Principaux thèmes**

**1) Participation et intégration**

La chefferie resurgit comme un instrument important d'expression politique locale plus ou moins authentique. Aussi est-il suggéré que toute réforme de la chefferie s'efforce d'intégrer les chefs traditionnels dans les structures institutionnelles de l'État moderne. Dès lors, la question centrale est de savoir comment en faire des partenaires pour le développement.

- La chefferie est-elle d'actualité ou anachronique ? Quels rôles les autorités traditionnelles jouent-elles après les indépendances et comment peuvent-elles contribuer à la prise de décision démocratique dans leurs pays respectifs ?
- Il ne fait aucun doute que la démocratie à l'occidentale a apporté aux populations africaines des avancées en matière de liberté, mais dans quelle mesure cette évolution a-t-elle tiré parti de la force des institutions locales de politique en Afrique ?
- Les modes de participation du citoyen ordinaire à la chefferie et à la prise de décision traditionnelles sont-ils efficaces ? Peut-on les améliorer ?

**2) Mode de sélection: responsabilité et transparence**

Dans une démocratie, les dirigeants ne sont pas installés par droit divin ou par hérédité. Dans ce genre de systèmes, les dirigeants rendent compte au peuple et peuvent se voir refuser un mandat lors des élections organisées à intervalles réguliers. L'une des difficultés concernant la chefferie est son incompatibilité avec l'idéal démocratique.

---

<sup>1</sup> On désigne généralement les institutions traditionnelles de gouvernement et d'administration par l'expression « autorités traditionnelles » - elles reposent sur l'institution de la chefferie.

Si les chefs se lancent dans la course aux votes, ceux qui seront élus deviendront au fond des politiciens ordinaires se préoccupant de leur campagne électorale et non de montrer la voie qui correspond aux traditions et valeurs sociales de la collectivité. Même si les chefs sont souvent d'une ou de plusieurs descendances royales, ils n'ont aucun droit de succession automatique et dirigent généralement en tenant compte de l'avis d'un conseil des anciens et autres dignitaires triés sur le volet. De plus, la parole d'un chef équivaut très rarement à une « loi », elle traduit plutôt le consensus du conseil. Cela met en évidence le fait que l'opinion insiste sur la responsabilité.

### **Quelques questions à examiner :**

- De quelle autre manière peut-on rendre les modes de sélection plus transparents et responsables ?
- Si le mode de sélection des chefs n'est pas participatif et si le processus ne s'est pas toujours caractérisé par l'intégrité, quels changements pourraient autoriser davantage de personnes à participer au processus de sélection ?
- Quels mécanismes pourraient nous permettre de distinguer les chefs traditionnels qui sont revêtus de légitimité aux yeux de leur population de ceux qui ne le sont pas ?

### **3) Décentralisation et gouvernance locale**

Dans le contexte de la gouvernance d'un État moderne, une question importante est de savoir jusqu'à quel point les chefs et autres autorités traditionnelles peuvent être impliqués dans la gouvernance locale aujourd'hui. À titre d'exemple, au Swaziland, les chefs assument toutes les fonctions de l'administration locale, y compris en matière de criminalité, d'imposition ou d'affectation des terres. On soutient que l'État postcolonial doit faire face à l'autorité traditionnelle parce que l'institution de la chefferie est au cœur de la vie politique locale dans bien des domaines. Par conséquent, les chefs autochtones constituent un pouvoir parallèle à l'État; des chefs de canton nommés par l'administration centrale risquent de rencontrer des difficultés car ils seront opposés à des dirigeants qui, aux yeux de la population, détiennent la légitimité.

Même si le fait d'exclure les chefs de l'administration locale correspond bien aux théories du développement politique consistant à minimiser les droits attribués, il est lourd de conséquences dans la mesure où il y a encore de vastes régions en Afrique où aucun développement n'est possible sinon par l'intermédiaire et avec l'appui des chefs traditionnels. D'où la nécessité, sans doute, de revoir la place des chefs dans le cadre de la décentralisation et d'envisager de leur confier un rôle actif dans les affaires locales.

### **Quelques questions à examiner:**

- Que se produit-il lorsque la légitimité, l'autorité et le pouvoir sont divisés, comme cela semble être le cas dans certains États africains ?
- Comment le rôle d'intermédiaire avec les villageois que jouent les chefs dans le processus national de prise de décision peut-il être renforcé ?

### **4) Fonctions de gestion de la chefferie**

Deux fonctions importantes de la chefferie sont le règlement des différends et l'administration des biens fonciers. Au Ghana, par exemple, la majorité des différends sont réglés de manière définitive par des chefs et seule une infime portion d'affaires est portée devant les tribunaux ordinaires, les chefs restant les «tribunaux de préférence» de la plupart des citoyens. En ce qui concerne les communaux, les chefs remplissent les fonctions judiciaires, de gouvernance et d'administration des biens fonciers. Dans de nombreux royaumes africains, ceux qui, par abus de pouvoir, vendent

illégalement des terres ou détournement des recettes publiques peuvent être expulsés et même traduits en justice si certaines procédures strictes sont respectées.

En dehors de ces domaines politiques « traditionnels » de l'autorité des chefs, bien d'autres contribuent à définir un nouveau champ social et économique de la chefferie. De nombreux chefs semblent avoir de remarquables facultés d'adaptation aux transformations socioéconomiques régionales et nationales.

#### **Quelques questions à examiner:**

- Dans les cas de détournement de fonds publics, quels sont les solutions et les garde-fous envisageables ?
- Le concept de méthodes nouvelles de règlement des différends est-il effectivement intégré dans les systèmes judiciaires locaux ? Comment peut-on le renforcer ?
- Comment les autres rôles judiciaires des chefs peuvent-ils être intégrés dans le système juridique local ?
- Comment les chefs traditionnels contribuent-ils à la gestion judiciaire des ressources naturelles ?

#### **5) Culture et préservation**

La culture africaine peut être perçue comme étant anachronique, sexiste ou même privant les personnes de leurs droits. Or, ses aspects positifs, qui sous-tendent les valeurs fondamentales des sociétés africaines, devraient être étudiées parce que ce sont ces valeurs et les institutions créées pour les appuyer qui sont largement garantes du développement et de la survie des États africains postcoloniaux. Il y a, dans les institutions politiques et les cultures traditionnelles africaines, un certain nombre de valeurs et de pratiques conformes à la gouvernance démocratique et de nature à la renforcer. Cependant, comme ce sont les personnes âgées qui les transmettent, il est impératif de collecter les traditions et les histoires orales.

#### **Quelques questions à examiner:**

- Comment identifier ces pratiques et valeurs et en tirer parti ?
- Comment les principes d'humanisme et de communauté, qui sont les fondements de valeurs traditionnelles africaines, peuvent-ils être mieux compris et pris en compte dans la construction des institutions démocratiques de l'Afrique postcoloniale ?
- Quels sont les modes de documentation et de conservation possibles du savoir traditionnel ?

#### **Conclusion**

Tels sont certains des thèmes que le groupe de discussion thématique devra examiner avant la tenue d'ADF en octobre 2004. L'opinion du groupe sur les principaux domaines de préoccupation et le consensus dégagé sur les mesures à recommander orienteront les débats en prendre plénière, avec d'autres parties prenantes et certains chefs d'État, pendant le Forum lui-même.